

d'un bout aux terres du sieur d'Auteuil et d'autre bout au clos des R. M. Hospitalières, et aux autres terres appartenantes à la dite dame Couillard qui les sépare par un petit ruisseau qui descend dans le clos des dites R. M. Hospitalières, et généralement tout ce qui est contenu dans le d. enclos de terre qu'elle a dit lui compéter et appartenir à cause de la succession du feu sieur Louis Hébert, son père. . . ”

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 10 avril 1666. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

20 mars 1668.

Offre de foi et hommage de maître Gilles Rageot, procureur de messire François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de ce pays, pour un fief noble et enclos de terre situé en la haute ville de Québec sur lequel il y a maison et étable, jardins et terres labourables, le tout compris dans l'enceinte que le dit seigneur évêque a fait faire et par lui acquis de Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, par contrat de Romain Becquet du 10 avril 1666, duquel fief et terre la dite veuve était propriétaire comme héritière conjointement avec feu Guillaume Hébert, son frère, de feu Louis Hébert, leur père, le dit feu Louis Hébert en ayant obtenu concession de M. le duc de Montmorency et ratification par feu Mgr le duc de Ventadour par titre du dernier février 1626. . . sur quoi le procureur fiscal a dit : “comme il n'appert de titre en forme valable et qu'il n'y a même aucune expression des noms des notaires ni de leur signature que l'on prétend avoir signé par collation la dite copie en date du 20 février 1633, il ne peut consentir à la réception de la dite foi et hommage. . . ”

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 311.